



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC

Monsieur Albert Rösti

Conseiller fédéral

Palais fédéral nord

3003 Berne

Courriel : esther.jutzeler@bazl.admin.ch

Fribourg, le 26 novembre 2024

2024-1031

Modification de la loi sur l'aviation : procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Par lettre datée du 28 août 2024, vous avez invité le Conseil d'Etat de Fribourg à faire part de ses remarques sur le projet de modification de la loi sur l'aviation et nous vous en remercions.

Les nouvelles dispositions de la loi sur l'aviation qui touchent aux activités liées à l'aménagement du territoire concernent principalement le rôle de la Confédération, dont le domaine de compétence est renforcé en matière d'approbation des installations annexes à l'exploitation d'un aéroport (art. 37m, al. 1 à 3 LA) ainsi que du champ d'application des zones réservées (art. 37n, 37nbis, art. 37o, art. 37p LA). Nous saluons ces modifications qui visent à garantir que l'application du Plan sectoriel des transports, Partie Infrastructure aéronautique (PSIA) ne soit pas entravée par des constructions ou des mesures d'aménagement du territoire.

Nous n'avons pas d'autres remarques à formuler.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-Pierre Siggen, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

Copie

—

à la Direction de Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, pour elle et le Service de la mobilité ;
à la Chancellerie d'Etat.